



ASSURANCE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

PARCE QUE
CHAQUE CLIENT
EST UNIQUE, IL
FAUT UN ASSUREUR
QUI SACHE FAIRE
LA DIFFÉRENCE



Pourquoi choisir AIG?

Les collaborateurs en déplacement professionnel sont un pilier du développement des PME/PMI : explorer de nouveaux marchés, rencontrer des clients, participer à des congrès ou salons, visiter des fournisseurs que ce soit en France ou à l'étranger*. L'Assurance Déplacements Professionnels est spécialement conçue pour les entreprises employant jusqu'à 500 salariés. Il propose un programme simple et complet destiné aux collaborateurs en mission pour leur apporter une assistance rapide en cas d'événement imprévu, d'accident ou de maladie.

Récapitulatif

- Jusqu'à 500 salariés
- Couverture automatique de tous les collaborateurs et prestataires en déplacements professionnels sans déclaration préalable
- Une extension « Vie Professionnelle » pour l'ensemble des salariés
- Plusieurs options de capitaux possibles
- Couverture valable partout dans le monde*

Les avantages pour votre entreprise

- 1 Une marque de confiance**
 - La solidité financière du Groupe AIG.
 - Une expérience de plus de 70 ans sur le marché français et de près de 20 ans sur le segment des PME.
 - Une connaissance des risques auxquels sont confrontées les entreprises, permettant de proposer des solutions innovantes.
- 2 Une solution complète**
 - Le contrat Déplacements Professionnels permet de couvrir toute personne ayant un ordre de mission de son entreprise : salariés, consultants, administrateurs, dirigeants ou encore expatriés ou détachés en déplacements professionnels en dehors de leur lieu d'expatriation ou de détachement.
 - Des services d'assistance accessibles 24h/24 et 7j/7, dont une application mobile et des services personnalisés.
 - La possibilité d'étendre les garanties Dommages corporels suite à Accident (capital décès invalidité) à l'ensemble des salariés de l'entreprise, pendant leur vie professionnelle grâce à l'option « Vie Professionnelle », y compris pendant les trajets domicile/travail.
 - Plusieurs options de capitaux fixes (jusqu'à 250.000 €) ou des capitaux exprimés en années de salaires (jusqu'à 3)
- 3**
 - Un service gratuit d'assistance Allo Info Juridique
 - Une gestion des sinistres réactive :**
 - AIG dispose de l'un des plus grandes équipes de gestion des sinistres du marché français reconnue pour sa technicité et sa réactivité.

* Se référer aux conditions du contrat pour connaître la liste des pays à l'étranger dans lesquels les salariés sont couverts



ASSURANCE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

Que couvrons-nous?

| NATURE DES GARANTIES OU PRESTATIONS | MONTANT MAXIMUM | TERRITORIALITÉ |
|---|--|--|
| 1. GARANTIES DOMMAGES CORPORELS SUITE À ACCIDENT | | |
| Maximum par événement Maximum par assuré ayant la qualité de salarié, dirigeant non salarié, administrateur | 5.000.000 € selon option choisie | Monde entier |
| Décès suite à accident • Salariés • Dirigeant non salarié, administrateur • Mandataire social et autres assurés | Selon option choisie (capital fixe ou multiple de salaire) Selon option choisie (capital fixe ou multiple de salaire) 100.000 € | Monde entier |
| Invalité permanente totale suite à accident • Salariés • Dirigeant non salarié, Administrateur • Mandataire social et autres assurés | Selon option choisie (capital fixe ou multiple de salaire) Selon option choisie (capital fixe ou multiple de salaire) 100.000 € | Monde entier |
| 2. GARANTIES COMPLÉMENTAIRES SUITE À ACCIDENT | | |
| Majoration du capital décès consécutif à un attentat, acte de terrorisme, Agression, mouvement populaire ou catastrophe naturelle | +50% du capital | Monde entier |
| Soutien de la famille en cas de décès par accident de l'assuré • Majoration du capital par enfant à charge (maximum 4 enfants) • Accompagnement psychologique et aide aux démarches administratives • Obsèques | 5.000 € Services 5.000 € | Monde entier France Monde entier |
| Réadaptation vie professionnelle & quotidienne Invalité permanente accidentelle de l'assuré d'au moins 25% • Programme de réadaptation • Aménagements de l'habitation et du véhicule | A concurrence de 20.000 € 10% du capital invalité permanente suite à accident min 5.000€ / max 20.000€ | France Monde entier |
| Indemnité en cas d'hospitalisation ou de coma (Suite à un accident, maximum 365 jours) • Indemnité en cas d'hospitalisation • Indemnité en cas de coma | | Monde entier |
| 3. FRAIS MÉDICAUX ET ASSISTANCE MÉDICALE | | |
| Frais médicaux à l'étranger : Prise en charge directe des frais d'hospitalisation à l'étranger Frais médicaux en France suite à une hospitalisation à l'étranger (en complément de la Sécurité sociale ou de tout autre régime collectif) | 2.000.000 € (durée : max 365j) 25.000 € (limite 365 jours) | Etranger France |
| Assistance Médicale • Envoi d'un médecin sur place, transport au centre médical • Envoi de médicaments à l'étranger • Conseils et informations médicales 24h/24 • Gestion des dossiers de consultation médicale, suivi médical ; Assistance psychologique | Inclus Inclus Service téléphonique Service téléphonique | Etranger Etranger Etranger Monde entier |
| Rapatriement de l'assuré à son domicile et retour du conjoint et des enfants accompagnant l'assuré | Inclus | Monde entier |
| Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré Présence jusqu'à 3 personnes auprès de l'assuré max 7 jours Garde des enfants de moins de 16 ans | 3.000 € Billet A/R et hébergement 500 € ou billet A/R | Monde entier Monde entier France |
| Rapatriement du corps Accompagnement du défunt max 7 jours | Inclus Billet A/R + frais max 200 € / jour | Monde entier Monde entier |
| Frais de cercueil et frais funéraires | 5.000 € | Monde entier |
| 4. BAGAGES & INCIDENTS DE VOYAGE | | |
| Informations avant le départ à l'étranger | Service téléphonique | Monde entier |
| Incident de bagages • Perte, vol et détérioration de bagages et équipement professionnel • Retard de bagages de plus de 4 heures (vol aller, escale ou retour) | 5.000 € 1.000 € | |
| Protect Mission • Perte ou vol des cartes assurées • Perte ou vol des clefs / papiers / maroquinerie • Vol par agression des espèces retirées • Utilisation frauduleuse de la carte SIM par un tiers • Détérioration des effets personnels de l'assuré suite à agression | (par an, quel que soit le nombre de sinistres) 3.000 € 500 / 300 / 30 € 760 €, franchise 45 € 300 € 450 €, franchise 50 € | |

** La portée des garanties et des services, leur fonctionnement, les exclusions et toutes les autres dispositions applicables sont décrits dans les conditions générales du contrat.



ASSURANCE DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

| NATURE DES GARANTIES OU PRESTATIONS | MONTANT MAXIMUM | TERRITORIALITÉ |
|---|---|---|
| 4. BAGAGES & INCIDENTS DE VOYAGE | | |
| Assistance voyage • Retour anticipé en cas de décès, d'hospitalisation d'un membre de la famille ou d'importants dommages matériels • Poursuite du déplacement professionnel : envoi d'un collaborateur de remplacement ou retour de l'assuré après consolidation • Assistance événements inattendus • Perte de papiers et/ou affaires personnelles à l'étranger / avance de fonds • Transmission des messages urgents ; Traductions et interprétariat | } Billet A/R Service téléphonique Service téléphonique / 15.000 € Service téléphonique | Monde entier |
| • Orientation vers des services juridiques • Assistance juridique • Prise en charge des frais juridiques en cas de détention • Avance de caution pénale | | Service téléphonique 15.000 € 5.000 € 50.000 € |
| Frais de recherche et secours | 25.000 € | Monde entier |
| 5. RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER | | |
| Dommages corporels, dommages matériels et/ou dommages immatériels consécutifs | 7.500.000 € | Etranger |
| 6. SÉCURITÉ DES PERSONNES | | |
| Enlèvement • Indemnité versée à l'assuré en cas de détention résultant d'un enlèvement, prise d'otage, détournement • Consultant spécialisé dans la gestion de l'enlèvement | 400 € par 24 heures / 20.000 € par événement 125.000 € par événement | Etranger |
| Protection de crise suite à une recommandation des autorités compétentes de ne pas voyager en cas de crise : événement politique, militaire ou terroriste, épidémie ou catastrophe naturelle • Annulation et interruption de voyage • Frais d'évacuation et consultant spécialisé dans la gestion de crise • Soutien psychologique après crise | 50.000 € par an 50.000 € par an 10.000 € par an | Etranger |

** La portée des garanties et des services, leur fonctionnement, les exclusions et toutes les autres dispositions applicables sont décrits dans les conditions générales du contrat.

3 choses à retenir à propos de l'Assurance Déplacements Professionnels d'AIG

- 1 Une solution d'assurance permettant à l'employeur de proposer un programme simple et complet destiné aux collaborateurs en mission pour leur apporter une assistance rapide en cas d'événement imprévu, d'accident ou de maladie
- 2 Une grande expertise en matière de souscription et de gestion des sinistres
- 3 Une connaissance pointue du marché des PME et des plateformes digitales

Cette offre vous intéresse et vous souhaitez en savoir davantage ?

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur commercial habituel.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com. AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone: +33 1.49.02.42.22 - Facsimile: +33 1.49.02.44.04.